



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Mars 1999

Admission en non valeur des créances irrécouvrables

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99112

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 1999

Finances Budget Comptabilité

Admission en non valeur des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Des créances de la Ville de NIORT n'ont pu, après différents recours prévus par la loi, être encaissées par le Comptable Public. Ce dernier propose d'admettre en non-valeur les montants suivants :

- Budget PRINCIPAL : 2.337,45 F

Taxes et produits irrécouvrables inférieurs à 500 F :

- Exercice 1996	:	740,25 F
- Exercice 1997	:	1.004,10 F
- Exercice 1998	:	593,10 F

Au vu des documents fournis par le Comptable public et sur sa proposition,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur le montant global de **2.337,45 F** et de le ventiler sur les imputations ci-après :

# 04181	920200 654	1.272,10 F(Centres de Loisirs)
# 04178	922511 654	593,10 F(Restaurants scolaires)
# 04179	922553 654	77,25 F(Garderies scolaires)
# 04180	923211 654	395,00 F(Bibliothèque)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)